

RAPPORT ANNUEL 2023



FÉDÉRATION
DES INDUSTRIES
NAUTIQUES

SOMMAIRE

An aerial photograph of a boat's wake in the ocean, showing white foam and dark blue water. The boat is partially visible on the right side of the frame.

p.2

**LE MOT
DU PRÉSIDENT**

p.4

**CHIFFRES
CLÉS DE
LA FILIÈRE**

p.6

**01
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

p.14

**02
SALONS**

p.20

**03
TERRITOIRES**



p.26

04
EMPLOI ET
FORMATION

p.34

05
DIALOGUE
SOCIAL

p.38

06
RÉSEAUX

p.44

07
COMMUNICATION

LE MOT DU PRÉSIDENT



**Mesdames, Messieurs,
Chers adhérents,**

L'année 2023 s'ouvre sur de nouvelles perspectives.

L'Assemblée Générale est toujours un moment charnière dans notre vie fédérale. Elle nous permet de souligner tout à la fois ce qui a été fait au cours des douze derniers mois et, ce qui reste à bâtir dans le futur.

J'espère donc que vous ressentirez de l'intérêt à la lecture de ce rapport d'activité qui marque, au-delà des différents sujets qu'il aborde, une véritable transition dans certains domaines.

J'en retiendrai trois. Trois domaines d'intervention qui se rejoignent tant leurs enjeux respectifs façonneront l'avenir de nos entreprises. Ils constitueront le cœur de notre action pour 2023.

Le premier enjeu, c'est celui relatif à nos emplois et à notre capacité collective de leur conférer



Trois domaines substantiels au cœur de la dynamique de la FIN pour que nous puissions construire ensemble l'avenir de la filière nautique.



l'attractivité qu'ils méritent. Si le renouvellement de nos collaborateurs est substantiel aujourd'hui, cet enjeu doit également nous amener à nous ouvrir plus en profondeur sur les démarches de responsabilité sociétale.

Le deuxième enjeu, composante fondamentale de cette RSE, est celui de la transition écologique de la filière nautique. Si notre fédération peut s'enorgueillir d'un bon bilan sur le sujet, nul doute que nous devons aller plus loin et plus rapidement. Là où il y a une volonté, il y a un chemin. Cette volonté, chacun d'entre nous la partage désormais ; à notre Fédération de savoir bâtir ce cheminement qui nous permettra d'allier développement de nos activités et plus grand respect de l'intégrité des milieux naturels.

Enfin, le troisième enjeu est celui de la promotion de notre filière et de l'attractivité des différentes pratiques des activités nautiques. Pour cela, notre Assemblée Générale 2023 devra se pencher sur l'avenir de notre salon de Paris. Le Nautic n'est pas un événement comme les autres ; il fait partie de l'ADN de notre filière. Cependant, au-delà du patrimoine qu'il représente, il est indubitable que son utilité au service de la filière nautique française doit trouver de nouvelles réponses.

Trois domaines substantiels au cœur de la dynamique de la FIN pour que nous puissions construire ensemble l'avenir de la filière nautique.

Jean-Paul Chapeleau,
Président

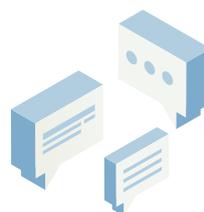
LES CHIFFRES CLÉS DU NAUTISME ET DE LA PLAISANCE EN 2021/2022

L'économie de l'industrie et des services nautiques



5 722

entreprises



30

catégories d'entreprises



42 194

salariés
(emplois directs)

100 000

emplois indirects



4,95 MD €

de chiffre d'affaires total

65 742

unités produites
dont 3 381 voiliers
et 9 546 bateaux à moteur
représentant un chiffre
d'affaires de 1,242 MD€

79 %

de la production exportée



Les aménagements



473
ports de plaisance
pour 252 000 places de ports

et près de **40**
ports à sec
pour plus de 11 000 places

La pratique nautique



4 millions
de plaisanciers réguliers



11 millions
de pratiquants
de sports nautiques



91 427
permis délivrés
(année civile 2020)

12 570
nouvelles immatriculations

75 % DE BATEAUX À MOTEUR
ET 57 % DE BATEAUX < 6 MÈTRES

73 285
mutations de propriété

79 % DE BATEAUX À MOTEUR ET
57 % DE BATEAUX < 6 MÈTRES

+ de **1 000**
centres nautiques

+ de **15 000**
éducateurs sportifs

+ de **1 M**
de licenciés
de sports nautiques

01



TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La Fédération des Industries Nautiques est engagée depuis de nombreuses années dans le développement d'une plaisance durable articulée autour du cycle de vie du produit, de sa conception à sa fin de vie. La FIN s'attache à faire valoir les spécificités de la plaisance et place la transition écologique au cœur de son action.





Les politiques publiques ont désormais largement investi le champ du développement durable et de la transition écologique. Déjà très aboutie au niveau européen, c'est une tendance de fond qui s'accélère aujourd'hui au niveau national, par la définition et la mise en place d'objectifs de décarbonation pour les secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre.

Le gouvernement a ainsi lancé l'établissement de feuilles de route pour le début de l'année 2023, qui permettront notamment d'alimenter la future Stratégie française sur l'énergie et le climat (SFEC). Afin d'atteindre ces objectifs, le ministère de la mer a initié la démarche France Mer 2030 pour fédérer le secteur public et le secteur privé autour de l'objectif Navire Zéro Emission. L'enjeu principal sera de définir une trajectoire de décarbonation pour chaque segment de la flotte : commerce,

pêche, plaisance, dans une approche en « cycle de vie » qui tient également compte des activités à terre (construction, fourniture énergétique, retrofit, déconstruction).

Cette approche fondée sur le cycle de vie « produit » est celle défendue par la FIN, qui est associée et participe activement à ces travaux. Elle répond à la démarche initiée dès 2009, avec la création de l'APER, devenu éco-organisme agréé par l'Etat en 2019, pour la déconstruction des bateaux en fin de vie et aux travaux amorcés sur l'analyse du cycle de vie (ACV).

La filière du nautisme et de la plaisance souhaite ainsi **se donner les moyens d'aborder efficacement les enjeux de la décarbonation par une approche structurée et adaptée au secteur**. Au-delà de mesurer concrètement les impacts des produits, cette approche permet également de déterminer les leviers les plus

pertinents pour optimiser leur performance environnementale.

Le secteur de la plaisance ne saurait pourtant être caractérisé de secteur fortement émetteur au sens de l'article 301 de la loi portant lutte contre le dérèglement climatique, ni se voir contraint à des objectifs de décarbonation qui seraient sans rapport avec son poids réel.

C'est pourquoi la FIN s'attache sans relâche à faire valoir les spécificités du secteur qui ne représentent que 0,4% du total des émissions de CO₂ du secteur européen des transports et 4 à 5% des émissions du secteur maritime.

Si la feuille de route ne devrait pas préciser à ce stade d'objectifs de décarbonation applicables à la plaisance, elle ne saurait pour autant méconnaître les actions déjà engagées par la FIN et adaptées au tissu d'entreprises qui compose notre secteur.

Mesurer la performance environnementale des produits et services du secteur

Le Métier des constructeurs de la FIN a impulsé en décembre 2022, le **lancement d'une action collective visant à définir une méthodologie commune d'analyse du cycle de vie des bateaux de plaisance**. Compte tenu de la structuration de la filière (majorité de TPE-PME) cette approche se doit d'être techniquement et économiquement accessible pour être implémentée par l'ensemble des acteurs.

Cette démarche visera dans un second temps à **mettre en place une base de données propre au secteur nautique et à disposer d'outils de calcul propres**

à réaliser les ACV.

Cette démarche doit permettre :

- ↘ De mesurer la performance environnementale des bateaux ;
- ↘ D'identifier les leviers de progrès les plus pertinents ;
- ↘ De maîtriser la communication sur l'impact environnemental des produits.

Piloté par la FIN et co-financé par les constructeurs, ce projet devra s'appuyer au premier trimestre 2023 sur l'expertise de cabinets spécialisés en ACV et devra donner aux entreprises les moyens concrets d'engager des démarches d'éco-conception.

Parallèlement, la FIN s'investit, comme membre d'EBI (European Boating Industry), dans une **initiative européenne dont l'objectif est de développer, pour les bateaux de plaisance, un ensemble de règles permettant de mener à bien des Analyses du Cycle de Vie (ACV)**.

Ces travaux ont été engagés par plusieurs pays européens. **Le souhait de la FIN est de garantir l'homogénéité de sa future base de données et de faciliter une utilisation par les constructeurs, motoristes et équipementiers** qui produisent les pièces en Europe et à travers le monde.

L'APER, la filière de déconstruction des bateaux de plaisance en fin de vie, voit son équilibre économique bouleversé par de nouvelles obligations

Créée par la Fédération des Industries Nautiques en 2009 et agréée par l'Etat en 2019, l'APER (Association pour la Plaisance Eco-Responsable) est le seul éco-organisme au monde dédié à la fin de vie des bateaux de plaisance. L'importance de son action est aujourd'hui incontestée et son activité en constante progression. Dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs, l'APER organise, finance et contrôle la déconstruction et le recyclage sur l'ensemble du territoire français. Le modèle français est étudié par de nombreux pays européens, désireux de mettre en place un dispositif similaire sur leur propre territoire. **L'APER regroupe aujourd'hui 102 entreprises adhérentes, constructeurs et importateurs, qui représentent près de 90% du marché français**. Depuis juillet 2022, l'APER est présidée par Erwan Faucher, qui a succédé à Jean-Paul Chapeleau.

À ce jour, ce sont **plus de 7 400 bateaux qui ont été déconstruits** depuis le début de l'activité en septembre 2019. **30 centres de déconstruction sont actuellement opérationnels**. Le rythme des déconstructions s'accélère chaque année avec 369 bateaux en 2019, 1 259 en 2020, 2 393 en 2021 et près de 3 000 en 2022. Pour permettre cette montée en puissance, l'APER renforce sa couverture et son maillage territorial. **Quatre nouveaux centres sont entrés en activité au cours de l'année 2022**, dans les régions Hauts-de-France, Île-de-France, Sud et Corse. Seize centres supplémentaires, sélectionnés lors du dernier appel d'offres, entreront progressivement en activité après obtention de leur autorisation préfectorale au titre de la réglementation ICPE 2712-3. Cette contrainte réglementaire, mise en place au démarrage de la filière, retarde l'entrée en activité des centres, ce qui est regrettable. Rappelons qu'il faut en effet compter entre 6 et 18 mois pour l'instruction de la demande et l'obtention de l'autorisation.



+ de 7 400
bateaux déconstruits en 3 ans 1/2

102
entreprises adhérentes

4
nouveaux centres
de déconstruction agréés en 2022

La gratuité du transport imposée aux filières REP

La loi anti-gaspillage et économie circulaire (AGEC) a instauré la prise en charge des coûts de collecte à compter de janvier 2023 pour toutes les filières REP. Cette nouvelle obligation, non prévue dans le cahier des charges initial de la filière, impacte lourdement les charges et impose de revoir les modalités de financement de l'APER, qui doit faire face à un double défi : l'augmentation des volumes à traiter et l'absorption des coûts de transport des bateaux.

Pour anticiper cette nouvelle obligation et en mesurer ses conséquences sur la filière, l'APER a mené au cours du 2^e semestre 2022, une **expérimentation de gratuité du transport des bateaux à déconstruire en Bretagne en partenariat avec le Conseil Régional**. Cette opération s'est traduite par une augmentation des demandes de déconstruction (+66% sur la période) et un doublement des coûts par bateau, le coût du transport étant aussi élevé que celui de la déconstruction elle-même.

La FIN regrette, malgré ses nombreuses alertes sur le sujet, que ce dossier n'ait pu faire l'objet d'une attention de la part du gouvernement car cette situation met désormais en péril l'activité de l'APER. Pour faire face à cette nouvelle obligation, les ressources doivent impérativement être adaptées. Comme prévu par la loi, la FIN demande une hausse



de la dotation publique issue de la TAEMUP (ex DAFN). À défaut, le nombre de bateaux traités annuellement par la filière sera contingenté budgétairement et dépendant de la répercussion des coûts liés à la prise en charge du transport. La FIN a mis solennellement en garde le gouvernement sur une situation qui pourrait aller jusqu'à mettre en péril l'activité de cette filière unique au monde.



Des partenariats de collecte toujours plus nombreux

Au-delà du traitement des demandes entrantes sur le site recyclermonbateau.fr, l'APER organise des actions spécifiques et noue des partenariats afin de capter et prendre en charge plus de bateaux. Chaque année, deux campagnes nationales de collecte sont effectuées auprès des écoles de la Fédération Française de Voile. Elles ont permis de collecter 367 bateaux en 2020, 798 en 2021 et près de 486 en 2022. Un partenariat identique a été conclu avec l'UCPA l'année passée. **L'APER déploie aussi son accompagnement directement auprès des collectivités territoriales** afin de les aider à se débarrasser des épaves abandonnées sur leurs territoires. En 2022, une opération menée en coordination avec la municipalité de l'Île-aux-Moines (56) a permis d'évacuer et traiter 111 bateaux. Enfin, un accord-cadre de 5 ans a été signé **entre l'APER et l'Office français de la biodiversité (OFB) pour coordonner les moyens en vue de la collecte des bateaux abandonnés sur les aires marines protégées.**

Recyclage et valorisation : des actions concrètes pour améliorer la performance environnementale de la filière

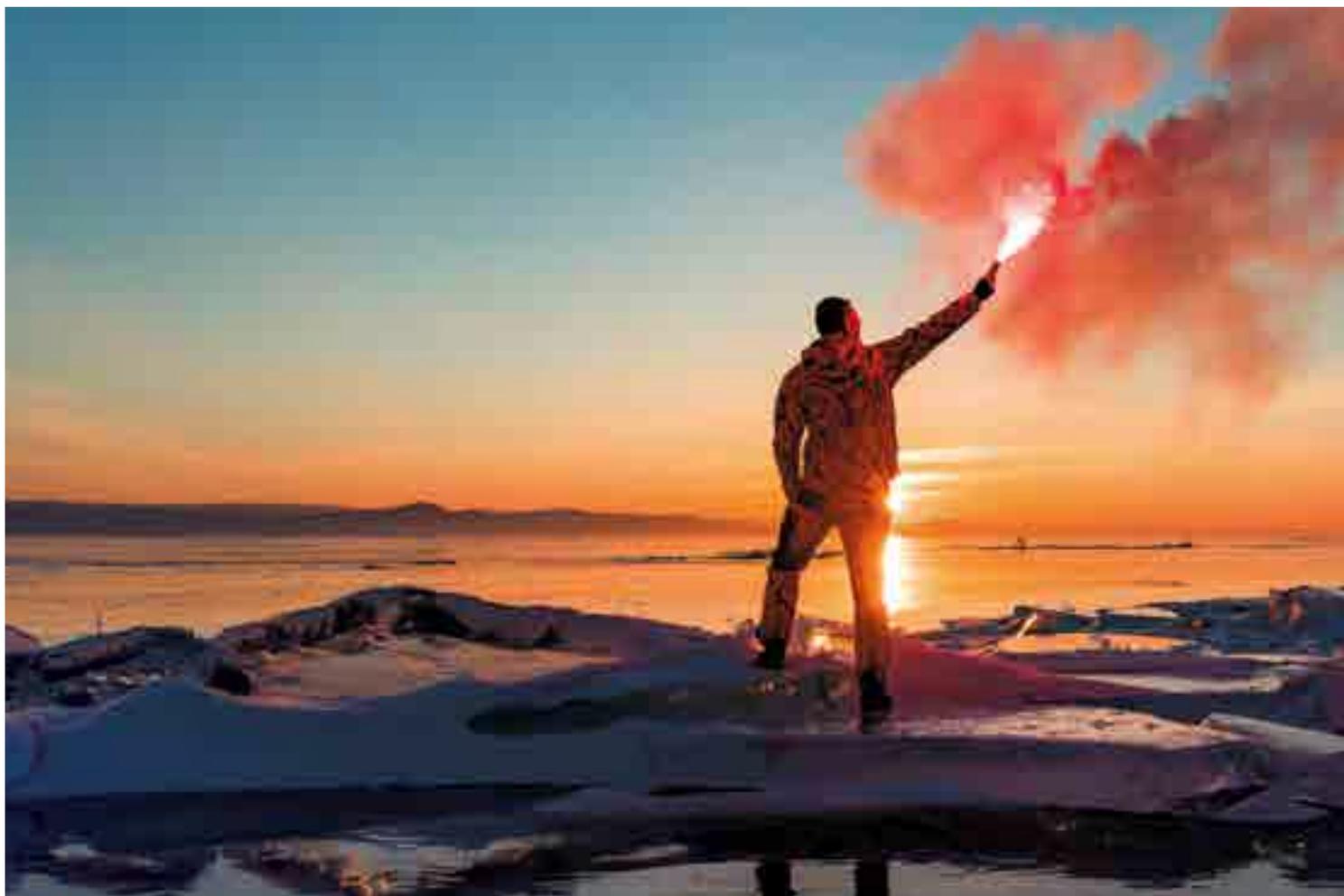
À l'initiative de la FIN, un **groupe de travail inter-filières** a été créé en 2019 sur le sujet avec l'automobile, l'aéronautique, l'éolien, le transport routier et la plasturgie. Il a donné lieu à la rédaction d'un **Guide du recyclage et de l'éco-conception des composites**, en partenariat avec 3 centres techniques et l'Ademe, publié en avril 2022. L'APER a co-présenté ce guide le 5 mai 2022 au salon international du composite (JEC). Parallèlement, l'APER mène des **expérimentations sur l'incorporation de broyats de composite** dans les bétons et mortiers fibrés avec l'école Polytech de Chambéry, dans des thermoplastiques avec des laboratoires et entreprises de plasturgie. **Sur le terrain du réemploi et de la réutilisation, trois partenariats sont en cours.** Le premier avec la société Bathô, qui transforme des bateaux de plaisance en habitat de loisir, le second avec la société Cap'tain Chercheur spécialisée sur le marché de l'équipement nautique d'occasion et le troisième avec une recyclerie sportive et la ligue de voile Occitanie pour réhabiliter les vieux bateaux des écoles de voile de la région.



L'APER et la société Composite Recycling signent un partenariat exclusif

C'est à l'occasion du salon nautique de Paris, que les deux organisations ont **signé un partenariat visant à déployer des unités mobiles autonomes en énergies pour traiter par pyrolyse les déchets composites issus de la déconstruction des bateaux de plaisance.** Une fois séparées de la résine et nettoyées, les fibres de verre pourront être à nouveau utilisées, dans la fabrication de bateaux de plaisance ou de nombreux autres produits.

Ce partenariat représente une **avancée cruciale en termes d'économie circulaire et de recyclage des déchets composites issus de la filière.** Jusqu'à présent, ces déchets étaient majoritairement transformés en CSR (Combustibles solides de récupération) et valorisés énergétiquement. La première de ces unités mobiles entrera en activité fin 2023.



PYRéO, l'éco-organisme en charge de la gestion des feux de détresse étend son spectre d'intervention

L'APER PYRO, un des deux éco organismes créés par la FIN, est devenue « PYRéO » le 1er janvier 2022. L'éco-organisme dédié à la collecte et au traitement des engins de signalisation de détresse utilisés, périmés, ou tout simplement dont les détenteurs souhaitent se défaire (fusées de détresse à main, fumigènes et fusées parachutes) s'est aussi doté d'un nouveau logo et d'une nouvelle identité de marque avec la signature : « l'éco-organisme des feux de signalisation pyrotechnique ».

Son ambition ? Devenir le référent de toute la filière concernant la pyrotechnie de signalisation

de détresse en France auprès des metteurs en marché (producteurs, importateurs, distributeurs), des réseaux de distribution (magasins, sociétés spécialisés), et des utilisateurs cibles, privés et publics.

L'année 2022 marque également **le renouvellement de son agrément** couvrant désormais la période 2022-2027, ainsi que l'élargissement de ses attributions. **Son spectre d'intervention s'applique désormais à la collecte et la destruction de tous les engins pyrotechniques de signalisation de détresse en fin de vie** (feux à mains, fumigènes

et fusées parachutes), sans limite de poids ou de volume, qu'ils soient à destination des plaisanciers ou des professionnels. Ces évolutions permettent ainsi à PYRéO d'accompagner les magasins d'accastillage dans l'application des obligations qui leurs incombent également depuis le 1er janvier 2022. Ainsi, dès lors que le magasin est lui-même vendeur d'engins de signalisation de détresse, il a obligation de prendre en charge, sans obligation d'achat, tous les produits dont les usagers souhaitent se défaire (dans la limite des stocks autorisés par la réglementation).



Pour accompagner ces changements, **un nouveau kit de communication** a été fourni aux magasins d'accastillage et des kits de communication adaptés aux ports et aux collectivités sont mis à disposition sur demande auprès des différents acteurs. PYRÉO a également participé à plusieurs salons nautiques pour relayer le message auprès des usagers.

Ces évolutions ont entraîné une augmentation importante des volumes collectés, passant de 16 290 kg en 2016 à 28 222 kg en 2021 (la quantité prise en charge en 2022 sera communiquée au printemps 2023).



Navires abandonnés : la demande des adhérents est au rendez-vous

Le dispositif construit par la FIN pour aider les professionnels du nautisme à se défaire des navires abandonnés sur leurs chantiers continue de séduire les adhérents et attire de nouvelles entreprises à la FIN. Pour rappel, ce dispositif permet, pour la somme de 650 euros HT par bateau, de voir réalisées l'ensemble des démarches permettant d'obtenir la régularisation de sa situation par le propriétaire, la vente aux enchères publiques du bateau et/ou, le cas échéant, sa déconstruction dans un des centres agréés par l'APER. En 2022, cet outil a permis la résolution de 32 cas de navires abandonnés. 18 dossiers supplémentaires sont en cours d'instruction. Le taux de succès est toujours de...100%.

02



SALONS

Les salons nautiques représentent des moments d'échanges majeurs pour les entreprises de la filière. Véritables places de marché, ils permettent de tisser des liens forts avec les initiés, mais aussi avec de futurs pratiquants. La crise covid a néanmoins eu un impact, notamment s'agissant des salons indoor. La FIN a donc lancé lors du dernier salon de Paris un mouvement de réflexion collective en vue d'interroger le modèle du Nautic.





Nautic de Paris : la transition au cœur de l'édition 2022

Près de 6 000 professionnels de la filière nautique sont allés à la rencontre de 152 000 visiteurs lors de cette 61^{ème} édition, qui s'est déroulée Porte de Versailles, à Paris. La FIN dresse un **bilan satisfaisant de l'événement** malgré les mouvements de grève et une neuvième vague du covid.

« Paris est un médium et un lieu de vie de notre écosystème. Le Nautic, ce sont des milliers de retombées, une animation des communautés sur les réseaux sociaux exceptionnelle mais aussi plus d'une centaine d'élus, les grands acteurs de la politique publique maritime nationale comme locale et bien sûr tous les partenaires d'actions de la FIN, comme la confédération du nautisme, le cluster maritime, le Medef... Seul le salon de Paris a cette capacité de rassemblement aussi importante. Cette unité

d'action, nous la mettons au service de la filière, de son expression, de son avenir. Les avancées concrètes et les perspectives en matière de transition écologique étaient au cœur des échanges » a souligné Jean-Paul Chapeleau, Président de la FIN.

Si le Nautic a fait encore preuve de résilience cette année, **le modèle de ce rendez-vous parisien est amené à évoluer**. Dans ce cadre, la **Fédération des Industries Nautiques a ouvert dès janvier 2023 une vaste concertation** en associant l'ensemble de ses parties prenantes pour accompagner le Nautic dans sa mutation. Près d'une trentaine de réunions ont ainsi été organisées par la FIN pour donner la parole à ses adhérents mais aussi aux exposants et partenaires du salon. À suivre...

LA PUISSANCE MÉDIATIQUE DU NAUTIC

1 287

articles parus entre le 1^{er} septembre et le 24 décembre 2022



dont

793

en presse web



406

en presse écrite



50

passages TV



38

passages radios



1

communauté digitale qui s'accroît d'année en année.



Concours innovation 2022 : de nouvelles solutions de transition écologique au service d'une pratique plus accessible

Ils étaient 14 finalistes à présenter leurs innovations sur la scène Nautic le 10 décembre 2022. Cette année, le jury et la FIN ont décerné 3 Prix.

- **Catégorie Produit** : la société Inocel (Isère), avec son module de pile à combustible hydrogène, a remporté l'adhésion du jury. Une technologie en développement, qui a pour ambition d'accélérer l'utilisation de sources d'énergie plus propres et de contribuer à la décarbonation ;
- **Catégorie Service** : le jury a récompensé la société Ox Eye (Morbihan), une startup spécialisée dans l'architecture navale, pour sa conception d'un bateau en composite sans moule ;
- **Le Grand Prix** a été attribué aux Glénans. Première école de voile d'Europe, les Glénans ont imaginé un nouveau support, baptisé KISS, à la fois plus écologique, ludique et inclusif, destiné aux lycéens, pour qu'ils puissent construire leur propre bateau et découvrir les métiers liés au secteur nautique.

Merci aux membres du jury !

- ↘ Eric Banel, Directeur général des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA)
- ↘ François Bitouzet, Directeur Général de VivaTech
- ↘ Loïs Berrehar, skipper Macif
- ↘ Dominique Carlac'h, dirigeante d'entreprise de conseil en innovation, vice-Présidente et porte-parole du Medef
- ↘ Stephan Constance, Président de Grand large Yachting et Vice-président de la FIN
- ↘ Thomas Frouin, fondateur de Blue Nav (lauréat 2021)
- ↘ Julien Hue, Responsable marketing Macif IARD
- ↘ Gaël Minier, Président de G&G Boatwash (lauréat 2021)
- ↘ Pierre Rhimbault, Président Directeur Général de Birdyfish (lauréat 2021)
- ↘ Charlotte Yven, skipper Macif

Reconduction des opérations de découverte des métiers

Deux journées de découverte des métiers ont été mises en place lors du Nautic de Paris. La FIN a ainsi reçu à cette occasion 90 jeunes, dont 20 collégiens de Lunel et 27 des Sables d'Olonne, tous préparant le BIMER, ainsi que 28 lycéens en BAC Pro Maintenance Nautique originaires des départements de Loire Atlantique et de l'Hérault. Les élèves ont eu l'opportunité de visiter les stands de plusieurs entreprises de la filière et d'échanger avec les professionnels. À l'issue de ce parcours, les élèves ont pu découvrir un chantier de construction de catamarans à travers un dispositif interactif.

Une conférence portant sur le déploiement national du Brevet d'Initiation à la Mer (BIMer) a permis aux inspecteurs d'académies, à la DEGESCO, au Nauticampus et à la FIN de se réunir. Ouvert aux collégiens et lycéens sur la base du volontariat, et inspiré du brevet d'initiation à l'aéronautique, ce diplôme valide une formation qui permet d'acquérir des notions transversales sur 6 thématiques :

- ↘ description/construction de navires
- ↘ flottabilité/stabilité/sécurité
- ↘ mer et météo
- ↘ navigation/réglementation/sécurité
- ↘ espaces maritimes/milieu marin et enjeux
- ↘ anglais maritime.



La FIN fait rayonner les entreprises françaises au METSTRADE d'Amsterdam



Avec 118 exposants français répartis sur près de 2 000 m², **la France a été pour la 2^e année consécutive, le pays le plus représenté au METSTRADE d'Amsterdam** qui s'est tenu du 15 au 17 novembre 2022. Les entreprises françaises ont bénéficié, cette année encore, d'un rayonnement incomparable grâce à l'impulsion de la Fédération des Industries Nautiques. **Un vrai succès pour la FIN qui organise la présence française depuis 2020.** Seul pays à être représenté au sein des 4 secteurs du salon, le Pavillon France se veut le reflet d'une offre complète et diversifiée, qui constitue désormais un des principaux leviers d'attractivité de l'évènement qui a sensiblement dépassé son niveau de fréquentation d'avant covid avec plus de 26 400 visiteurs de 126 nationalités différentes.

Plusieurs temps forts organisés par la FIN ont jalonné le METSTRADE

- ↘ **La conférence export**, avec la participation de Alexandre Seux (TEMO) et Tanguy de Larminat (KARVER SYSTEMS) qui ont partagé et témoigné de leur expérience à l'export, en présence d'une cinquantaine de professionnels ;
- ↘ **La soirée Pavillon France**, dont le succès a largement dépassé les attentes avec plus de 300 invités qui ont partagé un moment de convivialité mais aussi profité de cette occasion pour rencontrer de potentiels partenaires commerciaux ;
- ↘ **4 des 6 produits français en lice pour les Dame Awards**, concours qui récompense les produits innovants organisé par le Metstrade, ont reçu une mention spéciale du Jury.



RÉFLEXION SUR L'ORGANISATION D'UN PAVILLON FRANCE À IBEX

Une autre opportunité est à l'étude concernant la mise en place d'un pavillon France à IBEX – équivalent du METSTRADE pour le continent américain. En effet, l'envergure de ce marché ouvre des perspectives intéressantes pour certains équipementiers français, déjà implantés outre-Atlantique ou bien positionnés sur des produits/services qui fournissent un bon écho aux attentes des plaisanciers américains.

La Fédération, présente sur les principaux salons nautiques français en 2022

50^e édition du Grand Pavois : la FIN présente aux côtés de l'APER et de PYRÉO

La FIN et son président, Jean-Paul Chapeleau, étaient aux côtés des équipes du Grand Pavois et de son président, Alain Pochon, et de tous les professionnels du nautisme réunis, du 27 septembre au 2 octobre 2022, pour célébrer ce 50^e anniversaire. **Ce rendez-vous a été l'occasion de dresser un premier bilan très positif de la saison estivale nautique.** Dans ce cadre, Fabien Métayer, Délégué général de la Fédération des Industries Nautiques (FIN), est intervenu dans l'émission « Dimanche en politique », diffusée dimanche 2 octobre sur France 3 Nouvelle-Aquitaine. Il était présent notamment aux côtés des élus Jean-François Fountaine - maire de La Rochelle - et Rémi Justinien - conseiller régional Nouvelle-Aquitaine - pour aborder des sujets tels que l'économie de la filière nautique française, la transition écologique ou encore l'attractivité des métiers.

Salon International du Multicoque de la Grande Motte : une occasion pour mettre en lumière les nouvelles tendances touristiques et les métiers de la filière

La Fédération des Industries Nautiques et la Région Occitanie, en partenariat avec le Campus des métiers et des qualifications d'Occitanie, ont organisé une **importante action de promotion des métiers nautiques** : 42 prescripteurs - organismes de formation, Pôle emploi, maisons de l'emploi, missions locales... - et 15 demandeurs d'emplois ont ainsi été accueillis à cette occasion. Ils ont pu parcourir les pontons du salon, visiter les sites des entreprises Outremer, Gunboat et Atelier du littoral et découvrir les métiers et les enjeux de la filière.

La FIN a également organisé un petit-déjeuner BtoB pour échanger sur le catamaran et les nouvelles tendances touristiques. Devant près de 70 professionnels et en présence du Président de la FIN Jean Paul Chapeleau, Loïc Bonnet, PDG de Dream Yacht Charter, Steven Guedeu, Directeur Commercial du Groupe Fountaine Pajot-Dufour, Olivier Poncin, PDG de Catana Group et Olivier Racoupeau, Président de Berret Racoupeau Yachts Design ont notamment discuté des atouts de ce support pour séduire une nouvelle clientèle, les attentes spécifiques de celle-ci et les manières d'y répondre. Le maire de la Grande Motte, Stephan Rossignol, a conclu cette séquence en rappelant l'importance du nautisme

et notamment du catamaran pour sa ville que ce soit à travers ce salon, les entreprises du territoire ou les pratiquants, et en évoquant le projet d'extension portuaire.

Yachting Festival de Cannes : La FIN et le Cluster Yachting de Monaco s'associent pour promouvoir les activités du yachting en France

Le Yachting Festival de Cannes s'est tenu du 6 au 11 septembre 2022. À cette occasion, la Fédération des Industries Nautiques (FIN), qui porte la voix des professionnels de la Grande Plaisance en France, a signé **un partenariat avec le Cluster Yachting Monaco (CYN)**, qui fédère les acteurs monégasques du Yachting. Objectif principal ? **Promouvoir les activités du yachting en France et à Monaco**, auprès des professionnels, des pouvoirs publics, mais aussi des clients et du grand public.

Sloww 2022 : 6^e rencontres du tourisme fluvial et fluvestre



Organisées par Voies Navigables de France (VNF), les 6^e Rencontres nationales du tourisme fluvial ont eu lieu à Arles les 8 et 9 novembre 2022 et ont rassemblé **tous les acteurs de l'écosystème fluvial et fluvestre** : aménagement territorial, tourisme, innovation, porteurs de projets, fournisseurs et startups. Dans le cadre de son partenariat de longue date avec VNF, **la Fédération des Industries Nautiques était présente à ce rendez-vous majeur de la profession** qui a réuni plus de 500 participants. Fabien Métayer, Délégué général de la FIN, est intervenu lors d'une table ronde en plénière dédiée à la transition écologique, sur le thème « Transition ou mutation, quelles évolutions ? ». Corinne Dufaud et Cédric Schreiber de l'entreprise Nicols, adhérente de la FIN, ont quant à eux participé à un échange sur les choix de motorisation verte pour les opérateurs du fluvial.

03



TERRITOIRES

Par leur dynamisme, les entreprises de la filière nautique génèrent d'importantes retombées pour les territoires sur lesquels elles sont implantées (15 milliards d'euros pour 150 000 emplois). Si la FIN est aux côtés de toutes les collectivités pour promouvoir la filière nautique, ses spécificités et ses besoins, elle est l'interlocuteur privilégié pour certaines d'entre elles en les accompagnant dans leurs stratégies de développement de la filière.





Les enjeux territoriaux sont nombreux et diversifiés. Ils dépendent pour partie des services déconcentrés de l'Etat et des collectivités territoriales, régions, départements, agglomérations, communes. L'Etat organise notamment la concertation de tous les acteurs concernés au sein des Conseils maritimes de façades. Au nombre de 4, couvrant l'ensemble du littoral métropolitain, ces instances sont en charge de l'utilisation, l'aménagement, la protection et la mise en valeur des littoraux et de la mer. **La FIN y est présente pour y défendre les intérêts de la filière et d'une pratique durable du nautisme sur les littoraux.**

Si la dimension écologique est aujourd'hui pleinement intégrée par tous les décideurs publics, **il s'agit bien**

pour la FIN de faire valoir les nombreuses actions qu'elle conduit et d'être force de proposition dans les différents projets menés au niveau local. Plus largement, chaque strate de collectivité peut être en interaction avec le nautisme selon qu'elle conduit une politique publique locale en lien avec le littoral, fédère des initiatives avec ses différents acteurs ou encore réglemente l'espace ou l'usage dans lequel s'exercent les activités nautiques. Qu'il s'agisse de groupes de travail, d'initiatives portées par un territoire ou d'instances constituées, comme peuvent l'être les différents Parlements de la mer mis en place par plusieurs régions, la FIN fait connaître, promeut et représente les intérêts de la filière nautique française.

La FIN au cœur des enjeux méditerranéens du nautisme et de la plaisance

La Méditerranée (Région Sud - PACA, Auvergne - Rhône-Alpes, Occitanie et Corse) génère 1,70 milliard d'euros de chiffre d'affaires, soit plus de 34% du total national et plus de 35% des effectifs. Les entreprises situées en Région Sud - PACA représentent à elles seules près d'un quart du chiffre d'affaires national et des salariés de la plaisance. **Dans ce contexte, la FIN agit au quotidien aux côtés des services de l'Etat, des agences et des Régions et œuvre en faveur de la protection environnementale**

et du développement économique de la filière. La FIN est notamment impliquée autour du bassin méditerranéen, grâce à une action pérenne et un réseau de partenaires publics et privés. La FIN occupe une place importante au sein des Parlements de la mer de la Région Occitanie et de la Région Sud et a participé aux premières Assises de la mer en Corse.

Par ailleurs, la FIN est engagée dans le développement interrégional

du BIMer (Brevet d'Initiation à la Mer) ainsi que dans la modernisation et le déploiement de la formation initiale et continue au plus près des bassins d'emploi. Elle est, notamment, partenaire de FAMEX, projet porté par le Campus (Université) de Toulon, lauréat du programme France 2030 « compétences et métiers d'avenir ». La FIN est aussi présente au sein du Conseil Maritime de Façade (CMF) et siège à la Commission permanente pour porter la voix de la filière nautique.

La préservation de la Posidonie : un enjeu méditerranéen majeur pour l'écosystème

Véritable poumon de la Méditerranée, l'herbier de posidonie est très présent sur les côtes de la Région Sud et de la Corse. Proche du littoral, il se développe dans des eaux peu profondes où les plaisanciers ont l'habitude de mouiller.

L'organisation et l'évolution de cette pratique traditionnelle de la plaisance méditerranéenne est donc un enjeu de premier plan dont la FIN s'est saisie de plusieurs façons :

- ↘ En participant activement à la réalisation des études conduites par OFB sur les sujets : impact réel du mouillage sur la posidonie et quelle communication vers les plaisanciers ;
- ↘ En apportant son soutien actif à l'opération Ecogestes Méditerranée ;
- ↘ En contribuant à différentes études et concertations visant à l'organisation du mouillage de type ZMEL ;
- ↘ En contribuant au Forum mouillage organisé par la DIRM Med.

Le sujet est loin d'être clos et les travaux vont se poursuivre autour de deux axes : information et éducation du plaisancier, et organisation du mouillage.

La FIN appelle toujours de ses vœux l'engagement de travaux sur l'acceptabilité sociale et politique des zones de mouillages organisés.

Enfin, l'expérimentation **Bateau Bleu**, conduite en partenariat avec la DIRM (Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée) et l'Office Français de la Biodiversité (OFB), connaît un nouvel élan. L'objectif est d'identifier les outils qui permettraient aux entreprises de location maritime et aux plaisanciers éphémères d'avoir un comportement le plus vertueux possible.



Occitanie

La filière nautique occitane regroupe 1 330 entreprises pour 600 M€ de chiffre d'affaires. La collaboration est historique entre la FIN et la Région notamment dans le cadre du **Parlement de la mer**, au sein duquel siège Colette Certoux, Vice-présidente de la FIN. Un Contrat de filière doit aboutir au 1er trimestre 2023. En attendant, **les actions de la**

Fédération s'articulent autour de trois axes principaux :

↘ **L'accompagnement des entreprises sur les grands salons nautiques français et européens :** à l'occasion du METSTRADE à Amsterdam, en collaboration étroite avec Ad'Occ, l'agence de développement économique de la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, et lors du Nautic de Paris, où la FIN a reçu, comme chaque année la visite de Didier Codorniou, Vice-Président de la Région. La Fédération a également accueilli à Paris la conférence de presse de présentation du salon du Multicoque, qu'elle parraine, en présence de Stephan Rossignol, Maire de la Grande Motte ;

↘ **Le soutien à l'innovation**, par la participation active de la FIN à l'édition 2022 de l'appel à projets « avenir littoral » organisé par la Région et doté d'une enveloppe de 2 millions d'euros dans le cadre de Plan littoral 21. Cet AAP apporte soutien au développement de solutions innovantes par

et pour les acteurs du littoral et vise à accompagner les filières de l'économie bleue. L'édition 2022 a retenu un thème sur le verdissement du secteur du nautisme : solutions écologiques pour un nautisme durable (écoconception de matériaux, optimisation de la consommation d'énergie et de l'eau, motorisation décarbonée, etc.) ;

↘ **La formation et la promotion des métiers :**

la collaboration entre la FIN et la Direction de la Mer de la Région Occitanie s'est poursuivie activement par une mobilisation forte des outils et dispositifs régionaux (programmes de formation dans le cadre du Plan Régional de Formation, financement de plusieurs opérations dans les entreprises, des accompagnements RH). En 2022 l'accent a été porté sur la sensibilisation des prescripteurs (pôle emploi, missions locales, services régionaux), des jeunes et des demandeurs d'emploi et plusieurs actions de promotion des métiers ont été conduites notamment sur les salons en région : salon du littoral, Escale à Sète, salon nautique du Cap d'Agde, salon nautique de Canet en Roussillon... Chaque opération est l'opportunité de présenter la filière, ses métiers, ses opportunités d'emploi, d'échanger avec des chefs d'entreprises et les responsables locaux.

Région Sud

En Région Sud, le secteur du nautisme représente à lui seul plus de 12 000 emplois et 1,6Mds€ de CA. **Le partenariat, maintenant historique, et la convention passée entre la Région Sud et la FIN, permettent une présence permanente et pérenne en Région et l'engagement d'actions accompagnant la stratégie régionale nautique** qui vise à faire de la filière régionale, un des leaders mondiaux. Cela se traduit par :

➤ **La stratégie régionale en faveur du nautisme** : La FIN apporte son expertise aux élus régionaux engagés dans des démarches locales, régionales ou internationales. Elle participe aux projets collaboratifs portés par la Région : Parlement de la mer, OIR Economie de la mer, Charte des ports, Plan d'action Tourisme et Nautisme, Plan voile et Plan mer et littoral, Parcours performance nautisme et transition numérique. La FIN accompagne des projets de territoires pour le développement des activités nautiques (Etang de Berre, Port St Louis, Port de Bouc, Marseille, Toulon, la Ciotat, etc...). Elle participe à des opérations de promotion de la filière nautique régionale au travers des salons et autres événements nationaux et internationaux (METS, Nautic Paris, Cannes, Monaco, etc...). Deux actions qu'il convient de souligner spécifiquement en 2022 : les participations actives de la FIN à la création du Parlement de la mer et à la réalisation de « l'Etude marketing Filière Nautisme & Plongée » conduite par le **CRT** ;

➤ **La transition écologique et énergétique des industries nautiques (en lien avec les exigences du plan climat gardons une cop d'avance) – Eco-naviguer** : la FIN contribue aux réflexions sur les projets visant à favoriser



la décarbonation de la plaisance notamment l'usage des biocarburants, la motorisation hybride ou électrique voir l'hydrogène et l'adaptation des ports de plaisance à ces nouvelles technologies mais aussi concernant l'écoconception, la valorisation des performances environnementales, la déconstruction, l'économie circulaire, la pyrotechnie. La FIN accompagne également la Région sur la thématique du mouillage des navires de plaisance notamment ceux de moins de 24m. Elle travaille aussi, en partenariat avec la DIRM Med et OFB, à une expérimentation du dispositif Bateau Bleu sur le Parc national de Port Cros dans l'objectif de renforcer les bonnes pratiques environnementales des professionnels de la location et des locataires. Enfin, la FIN apporte son expertise aux travaux partenariaux conduits avec, par exemple Ecogestes Méditerranée, OFB, Agence de l'eau...

Yachting, un enjeu prioritaire

Parmi les enjeux et actions prioritaires en Méditerranée figurent ceux relatifs à la grande plaisance. Ses retombées économiques indirectes pour les territoires locaux sont considérables mais mal connues. La Région Sud et le CRT conduisent

une étude économique sur le poids du Yachting

en Région à laquelle la FIN est étroitement associée ; les travaux débutent actuellement. En parallèle, **la FIN a noué un partenariat avec le Cluster Yachting Monaco**, fondation pour la mise en œuvre prochaine d'une dynamique collective « SuperYacht France », qui entend associer l'ensemble des acteurs de l'écosystème pour doter cette filière d'une véritable représentation professionnelle et d'une capacité d'actions à la hauteur des enjeux économiques comme environnementaux. Enfin, la FIN travaillera en étroite collaboration avec la Région Sud à l'organisation des **premières Assises du Yachting**, annoncées récemment par son Président Renaud Muselier.





Corse

La FIN a participé aux premières Assises de la mer en Corse, jeudi 20 octobre 2022 au Palais des Congrès d'Ajaccio : Eric Mabo, Délégué général adjoint de la FIN, est intervenu sur le sujet « nautisme et environnement ». Il a pu rappeler les engagements de la filière nautique en matière environnementale en présence de Gilles Simeoni, Président du conseil exécutif de Corse, et de Guy Armanet, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse, organisateur de l'événement.

Un partenariat avec la Région Bretagne pour expérimenter la prise en charge des couts du transport des bateaux à déconstruire

Grâce aux relations nouées par la FIN avec la Région Bretagne, **un partenariat aussi ambitieux qu'efficace a pu voir le jour en 2022 pour expérimenter la mise en place de la gratuité pour la prise en charge des bateaux à déconstruire**, issue de la loi AGECE. Il s'agissait de mesurer le coût réel du transport et d'évaluer l'impact de la gratuité sur l'augmentation des demandes de déconstruction des particuliers. Outre la très large communication déployée sur le dispositif piloté par l'APER, l'opération a rencontré un grand succès et l'objectif annoncé de 1 000 bateaux traités en Bretagne en 2022 a été nettement dépassé avec 1 232 déconstructions réalisées à fin décembre et 200 demandes supplémentaires en court de traitement.



La Région Nouvelle-Aquitaine mesure le poids du secteur nautique

Nouvelle-Aquitaine rejoint les régions qui ont mesuré le poids du secteur nautique. Pendant plusieurs mois, **la FIN a collaboré aux côtés de la Région, à cette étude** qui s'était donnée pour triple objectif de mesurer le poids économique des filières maritimes régionales, mieux comprendre leurs impacts et leurs interactions avec le territoire et leur environnement et, enfin, adapter les cadres de financement régionaux. Il ressort des premiers chiffres présentés qu'avec 20% du chiffre d'affaires national de la filière nautique et navale, la Nouvelle-Aquitaine s'élève tout en haut des régions les plus dynamiques de France en la matière.

La FIN souligne cette bonne dynamique qu'elle a initiée en 2016, permettant désormais de s'appuyer sur un document économique de référence, dédié au nautisme, dans 5 régions : Bretagne, Occitanie, Pays de la Loire, Région Sud et Nouvelle-Aquitaine. La Région Nouvelle-Aquitaine travaille actuellement à l'établissement d'une feuille de route régionale à laquelle la FIN est associée, et qui est attendue au cours des prochains mois.

04



EMPLOI ET FORMATION

Face à l'important regain d'activité que connaissent les entreprises depuis l'été 2020, plus de 1 500 postes sont à pouvoir chaque année. L'attractivité des métiers et la modernisation de la formation sont désormais au cœur des enjeux de la filière de l'Industrie et des services nautiques.





En matière d'emploi et de formation La Fédération des Industries Nautiques travaille sur 2 axes fondamentaux. D'une part **l'attractivité des métiers** qui devient un sujet prépondérant pour l'ensemble des acteurs de la filière (de la TPE au grand Groupe) en raison des besoins de recrutement importants au sein des entreprises. C'est la raison pour laquelle la filière nautique a lancé une vaste campagne de recrutement en décembre dernier intitulée "L'équipe nautique recrute" dont l'objectif est d'attirer de nouveaux talents au sein de la filière. D'autre part, **la rénovation de l'offre de formations de la branche** qui a débuté en 2022 et devrait aboutir d'ici la fin d'année

2023, permettra à la filière de suivre les évolutions du secteur et être en adéquation avec les besoins des entreprises et des personnes formées.

Pour se faire, et sur l'ensemble de ces sujets, la Fédération des Industries Nautiques collabore étroitement avec les entreprises de la filière nautique, les campus des qualifications et des métiers de la mer, les prescripteurs, organismes de formations, afin de sensibiliser les jeunes, les familles, les personnes en reconversion, à l'intérêt de rejoindre une filière dynamique et innovante.

Répondre aux besoins de recrutement en rendant nos métiers plus attractifs



Lancement de la campagne de communication « L'équipe nautique recrute »

La Fédération des Industries Nautiques, en collaboration avec OPCO2i, l'opérateur de compétences interindustriel, a lancé le 5 décembre dernier au salon Nautic de Paris **une campagne de communication multicanale pour promouvoir les métiers et les besoins en recrutement du secteur.** Intitulée « *L'Équipe nautique recrute* », cette campagne ambitieuse se déclinera au plus près des bassins d'emploi et particulièrement sur les régions littorales, afin de toucher les jeunes et les personnes en reconversion professionnelle.

Si cinq métiers sont aujourd'hui particulièrement en tension au sein de la filière (accastilleur, menuisier d'agencement nautique, opérateur matériaux composites, mécanicien nautique et agent de maintenance nautique), les besoins sont omniprésents dans d'autres secteurs liés aux services.

Dispositif central de la campagne, la plateforme digitale www.lequipenautiquerecruite.fr présente les métiers et offres d'emplois de la filière nautique française, et entend devenir le site de référence de recrutement de la filière nautique.

Co-construite avec OPCO2i, cette campagne fait écho au lancement de la marque "Avec l'industrie", en février 2023, et initiée par l'opérateur pour répondre à la problématique de l'attractivité des métiers de l'industrie française. "Aujourd'hui, les différentes branches industrielles connaissent les mêmes problématiques de recrutement et il est important de trouver des solutions pour y répondre" souligne Stéphanie Lagalle-Baranes, Directrice générale de OPCO 2i.



La FIN poursuit ses actions de promotion des métiers nautiques

En 2022, la FIN a soutenu 2 actions valorisant les métiers et la filière de l'Industrie et des services nautiques à Saint Martin.

➤ **Mise en place d'un programme d'échange** entre le lycée Daniella Jeffry et le lycée Eric Tabarly, organisé par le Campus des métiers et des qualifications du nautisme en Pays de la Loire. Le lycée professionnel Daniella JEFFRY est le seul pourvoyeur de main d'œuvre qualifiée dans la maintenance nautique à Saint-Martin, en proposant des formations diplômantes de niveau 5 et 4. Le lycée s'inscrit également dans une démarche de création d'un campus des métiers de la mer initié par le rectorat de Guadeloupe. Des élèves de la Formation Complémentaire d'Initiative Locale de Technicien préparateur bateau et les Terminales Maintenance Nautique du lycée Professionnel Daniella ont pu bénéficier de quatre semaines de stage dans des entreprises du nautisme pour développer des compétences complémentaires à leur formation ;

➤ **Forum des métiers de la mer**, novembre 2022 : organisé par l'association Metimer, en partenariat avec la FIN, l'événement a pu permettre à des scolaires et à des demandeurs d'emploi de découvrir les métiers du nautisme et l'offre de formation sur l'île. Environ 300 visiteurs se sont déplacés, un espace job dating et un autre dédié aux créateurs d'entreprises ont été proposés.

Animation du réseau des Campus et des lycées du nautisme

Depuis 2019, la FIN anime un réseau des Campus et Lycées du nautisme afin d'encourager la synergie entre entreprises et établissements de formation. C'est une **initiative inédite** qui n'existe pas dans d'autres secteurs. Trois actions prioritaires ont été identifiées :

- ↳ L'évaluation qualitative et quantitative des besoins des entreprises ;
- ↳ La cartographie des formations ;
- ↳ La promotion des métiers (au niveau local).

Début 2022, ce sont trois nouveaux lycées qui ont rejoint un réseau qui compte désormais 21 établissements :

Le Lycée polyvalent Pierre Guéguin de Concarneau (29), le Lycée professionnel Saint-Gabriel de Pont-l'Abbé (29), le Lycée professionnel Jules Raimu de Nîmes (30). Ces nouvelles arrivées marquent le dynamisme d'un réseau qui occupe une place primordiale dans la stratégie de promotion des métiers et des qualifications de la branche.



Signature d'un partenariat avec Polyvia

La FIN et Polyvia, le syndicat professionnel représentatif des transformateurs de polymères sur l'ensemble du territoire national ont conclu un **partenariat** à travers une convention signée en décembre dernier au Nautic - salon nautique de Paris. La filière de l'Industrie et des services nautiques et la Plasturgie partagent des enjeux communs d'attractivité, de promotion des métiers et d'ingénierie de formation. Face à ce constat, plusieurs leviers ont été identifiés de façon à mieux répondre aux besoins en recrutements et en compétences des entreprises.

PARTICIPATION DE LA FIN À LA SEMAINE DE L'EMPLOI MARITIME

En mars 2022, Pôle Emploi Maritime et ses partenaires ont organisé la 6^{ème} édition de la semaine de l'emploi maritime. Objectif : permettre au grand public de découvrir les métiers de la mer et de rencontrer les professionnels du secteur à travers des conférences, visites d'entreprises, forums de recrutement, etc. Partenaire de cette opération, la Fédération des Industries Nautiques est intervenue lors d'une conférence organisée conjointement avec le Pôle emploi de la Rochelle en présence des entreprises du nautisme présentes sur ce bassin d'emploi. L'occasion pour la FIN d'évoquer la campagne de recrutement « L'équipe nautique recrute » et les travaux de rénovation de l'offre de formation de branche.



Répondre aux besoins des entreprises par la modernisation de la formation

Évolution des Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) nautiques de la FIN

La politique menée en termes de formation professionnelle par le gouvernement tend désormais à favoriser l'apprentissage au détriment de la professionnalisation.

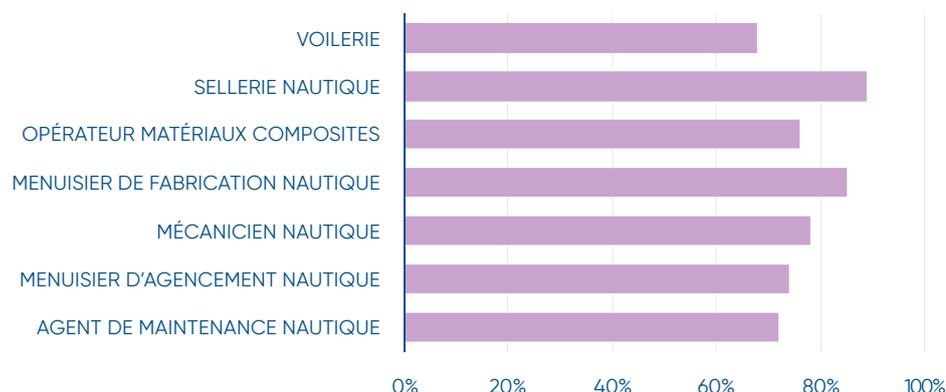
La FIN a donc engagé cette année des travaux de transformation de 7 de ses 10 CQP (le CQP d'agent de maintenance nautique, le CQP mécanicien, le CQP ouvriers matériaux composites, le CQP d'agencement nautique, le CQP menuisier de fabrication nautique, le CQP voilier et le CQP sellier nautique) afin de s'adapter à ce nouveau contexte. Il s'agit de faire évoluer

les contenus pour répondre aux besoins des entreprises sur des métiers en tension, mais aussi de pouvoir continuer à bénéficier des financements dédiés à la formation professionnelle. L'objectif est de terminer cette transformation pour la rentrée 2023.

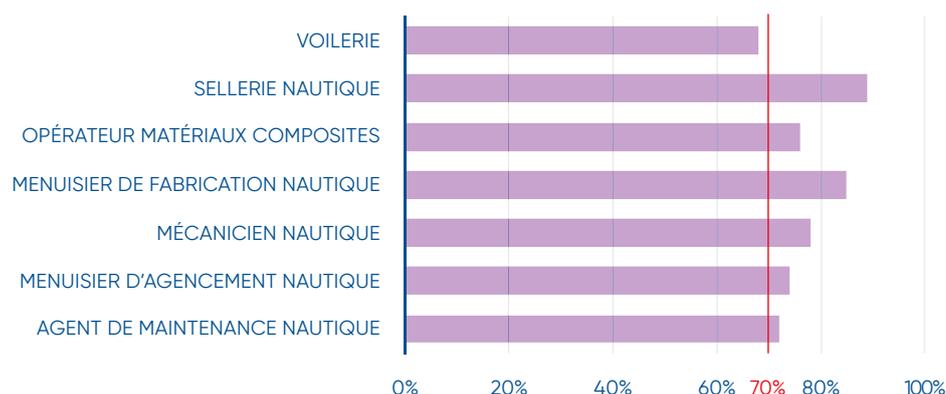
Dans le cadre des travaux de rénovations des CQP, une étude a été menée par un cabinet conseil afin de démontrer le réel impact des certifications sur le devenir ou le retour à l'emploi des personnes ayant obtenu un Certificat de Qualification Professionnelle cité plus haut.

Au total 339 personnes ayant obtenu un CQP depuis 6 à 24 mois ont été interrogées et ont révélé les taux d'insertion suivants :

TAUX D'INSERTION À 6 MOIS



TAUX D'INSERTION À 24 MOIS



Taux national d'insertion professionnelle après une formation diplômante pour adulte

Rénovation des diplômes « nautiques » délivrés par l'Éducation Nationale

Démarrés en novembre 2019, les travaux de rénovation du CAP réparation et entretien des embarcations de plaisance et du Bac pro maintenance nautique ont continué en 2022. La FIN y participe très activement. Ces travaux ont bien avancé puisque les référentiels sont désormais finalisés. Les enseignants qui dispensent ces diplômes se forment actuellement aux évolutions souhaitées par les professionnels. L'objectif est de pouvoir déployer ces diplômes rénovés à l'horizon de septembre 2023.



L'activité formation des entreprises de la filière en 2022

NOMBRE D'ALTERNANTS : CPRO ET APPRENTISSAGE,

91
contrats
de professionnalisation
démarrés en 2022

674
contrats
d'apprentissage
démarrés en 2022



78 %
Homme



22 %
Femme

NOMBRE DE FORMATIONS CONTINUES POUR X SALARIÉS FORMÉS :

Pour les dispositifs suivants : Plan de développement des entreprises de M50 salariés, Convention Relance Industrie, Versements volontaires des entreprises, formation des tuteurs

971
dossiers de formation

2 169
salariés formés

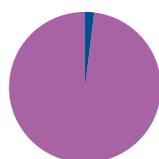


75 %
Homme



25 %
Femme

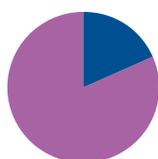
LE DÉTAIL DE PAR RÉGION



IDF : 13



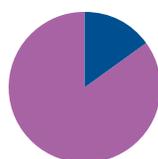
Normandie : 29



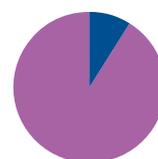
Bretagne : 140



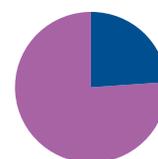
Pays
de la Loire : 73



Nouvelle
Aquitaine : 110



Occitanie : 61



PACA : 196

NOMBRE ET % D'ENTREPRISES AYANT MOBILISÉS LE PDC POUR X MONTANT :

296
entreprises
bénéficiaires

304
établissements
bénéficiaires

592 000 €
de mobilisés

NOMBRE ET % D'ENTREPRISES AYANT MOBILISÉS LA CONVENTION RI POUR X MONTANT :

100
entreprises
bénéficiaires

858 000 €
de mobilisés

4,1 %
Taux de pénétration
entreprises

05



DIALOGUE SOCIAL

L'environnement économique national et international marqué par le retour d'une forte inflation a conditionné pour une part importante les relations sociales au sein des entreprises au cours de l'année 2022. La modernisation importante de la branche engagée ces dernières années et son attractivité, au travers de revalorisations salariales, étaient plus que jamais au cœur du dialogue social.



Dans un contexte de forte inflation et de tension sur le marché du travail, les partenaires sociaux de la branche se sont efforcés de préserver le pouvoir d'achat des salariés et l'attractivité de la branche en doublant le rythme des négociations consacrées aux salaires minima, et en revalorisant ces derniers à deux reprises, au printemps et à l'automne.

Parallèlement, la commission sociale a conclu un accord relatif à la promotion et à la reconversion par alternance (Pro-A), dispositif qui pourrait permettre de mieux anticiper l'évolution des besoins en compétences et de prévenir les difficultés de recrutement, le tout en valorisant le parcours des salariés.



Rédaction d'un accord de branche relatif à la PRO-A

La FIN et les partenaires sociaux ont conclu un nouvel accord de branche relatif à la formation le 30 septembre dernier, qui ouvre aux entreprises et salariés de la branche l'accès au dispositif de reconversion ou de promotion par l'alternance, appelé aussi «Pro-A».

Ce dispositif doit permettre, pour l'alternance, de favoriser la montée en compétences des salariés les moins qualifiés et leur évolution dans l'entreprise.

Ce dispositif présente de nombreux avantages.

Elle permet à l'entreprise de :

- ↳ Faire monter en compétence les collaborateurs ;
- ↳ Valoriser les salariés en leur proposant une promotion professionnelle ;

- ↳ Fidéliser les salariés en leur proposant une reconversion ;
- ↳ Adapter l'entreprise à l'évolution des métiers.

Et au salarié formé de :

- ↳ Changer de métier ou de profession ;
- ↳ Bénéficier d'une promotion ;
- ↳ Obtenir une certification ;
- ↳ Sécuriser son parcours professionnel.

Grâce à l'accord de branche qui vient d'être étendu, les entreprises et salariés de la branche pourront avoir recours à ce dispositif et bénéficier d'une prise en charge des coûts de formation jusqu'à 3 000 € par salarié formé, à condition que la formation suivie poursuive l'obtention d'une des certifications listées en annexe de l'accord.

Accompagner les entreprises dans la mise en place de la prévoyance

En vertu de l'accord signé le 21 décembre 2021, les entreprises de la branche devaient, avant le 1^{er} janvier 2023, souscrire un contrat de prévoyance des risques lourds au bénéfice de leurs salariés non-cadres. Pour les accompagner dans cette évolution, et permettre notamment aux plus petites entreprises de se conformer facilement à ces nouvelles obligations, **la FIN a élaboré avec l'AG2R une offre sur-mesure**, conforme aux exigences de l'accord et à un prix compétitif.



L'ensemble des accords de branche sont désormais étendus

Après des années 2020 et 2021 très denses sur le plan des négociations sociales, certains accords de branche devaient encore être étendus par le ministre du travail pour s'appliquer à toutes les entreprises de la branche. Tous ces textes (pas moins de sept en comptant ceux signés dans le courant de l'année) ont depuis été étendus. À ce titre, l'année 2022 a été celle du parachèvement du chantier de rénovation du cadre conventionnel, et de la stabilisation du corpus juridique applicable aux entreprises.

CHANGEMENT À LA PRÉSIDENTENCE DE LA COMMISSION SOCIALE

Après 12 ans à la tête de la commission sociale, Gérard Lachkar s'apprête à passer la barre à Gildas Le Masson. Ancien président d'AGL Marine et vice-président de la FIN, il a œuvré pendant toutes ces années avec les représentants des salariés à l'aboutissement de nombreuses négociations. Il a notamment permis à l'automne 2020, la signature d'une nouvelle convention collective « de l'industrie et des services nautiques », texte fondateur d'un cadre conventionnel modernisé pour les entreprises du nautisme. Gildas Le Masson, Directeur général de Nautitech Catamarans, lui succèdera à compter du printemps 2023.



06



RÉSEAUX

Interlocuteur privilégié des pouvoirs publics pour les enjeux du nautisme et de la plaisance, la FIN participe activement à plusieurs instances au niveau national et européen afin d'étendre son cercle d'influence, porter les enjeux et spécificités propres à notre filière et défendre les intérêts de ses entreprises adhérentes.





L'année 2022 a été marquée par deux élections nationales majeures, l'élection présidentielle et les élections législatives. Dès avant le temps de la campagne électorale et s'appuyant notamment sur le rapport remis à la fin de l'année 2021 par Yves Lyon-Caen et Guillaume Sellier à la Ministre de la Mer sur le Nautisme de demain, la FIN et ses partenaires de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance (CNP) ont produit une plateforme présidentielle à destination des candidats, présentant 20 propositions fortes, articulées autour de 4 enjeux : la transition écologique, la simplification, l'emploi et l'innovation. Véritable feuille de route pour les acteurs de la CNP, ce document sert également de support à la FIN dans ses différents rendez-vous institutionnels.

Cette année de transition a été marquée par plusieurs changements importants parmi les interlocuteurs politiques et administratifs de la FIN. Hervé Berville était nommé Secrétaire d'Etat chargé de la Mer au mois de juillet et Didier Lallement, Secrétaire Général de la Mer (organe placé auprès de la Première ministre) au mois de septembre. L'administration centrale en charge de la plaisance avait pour sa part connu quelques mois

plus tôt une réorganisation et vu son périmètre élargi, en devenant la direction des affaires maritimes, de l'aquaculture et de la pêche (DGAMPA), dirigée depuis le mois de mars par Eric Banel. La FIN a ainsi, dès les nominations intervenues, engagé une série de rendez-vous qui se sont poursuivis jusqu'à la fin de l'année 2022, sur le salon nautique de Paris, lieu de rencontre privilégié pour tous les acteurs institutionnels de notre secteur.

La nouvelle Assemblée nationale, issue des élections du mois de juin 2022, a également vu arriver de nouveaux députés parmi les élus des départements du littoral, dont plusieurs sont venus à la rencontre des professionnels lors du salon nautique de Paris.

La FIN a par ailleurs été auditionnée sur le projet de loi de finances pour 2023 par Alexandra Masson, députée des Alpes maritimes, rapporteur pour avis des crédits "affaires maritimes". La FIN a ainsi pu dresser un état des lieux de la filière et des chiffres clés du secteur et échanger sur des enjeux nautiques locaux et particulièrement sur les activités de plaisance en méditerranée.

Nautic de Paris, le porte-voix de la filière auprès des décideurs publics et privés

SALON
Nautic

De l'inauguration, en présence du **Secrétaire d'Etat à la Mer et d'Edouard Philippe**, ancien Premier ministre et maire du Havre, à la remise des prix du concours de l'innovation le dernier jour du salon, en présence notamment de **Dominique Carlac'h**, vice-présidente du Medef, le Nautic a accueilli de nombreux décideurs publics et privés.

Parmi eux de nombreux parlementaires du Sénat et de l'Assemblée nationale, dont Sophie Panonacle, députée de la Gironde et nouvellement réélue présidente du bureau du Conseil National de la Mer et des Littoraux (CNML) mais également la Présidente de l'Assemblée nationale, **Yaël Braun-Pivet**, accompagnée d'une délégation de députés des départements du littoral, venus partager un moment convivial avec les adhérents et exposants présents à l'occasion du traditionnel Afterwork de la FIN.

Outre la présence des stands des régions Bretagne, Normandie ou Occitanie sur le salon, les élus des territoires étaient au Nautic, dont le **Président**

du Conseil départemental du Morbihan, le 1^{er} Vice-Président de la Région Occitanie ou Mickael Quernez, Vice-Président de la Région Bretagne et nouveau Président de la Fédération Française des Ports de Plaisance, qui a tenu son Assemblée Générale annuelle au Nautic.

De nombreux représentants de l'Etat étaient également présents, dont **le Secrétaire Général de la Mer, le Chef d'Etat Major de la Marine**, l'ancienne ministre de la Mer, **Annick Girardin**, ou le **directeur de la DGAMPA** et ses équipes présentes sur le stand du Ministère de la Mer, mais aussi des décideurs privés dont une délégation de chefs d'entreprises du Medef et bien sûr les acteurs institutionnels de notre écosystème nautique, **le Cluster Maritime Français** ou la **Confédération du Nautisme et de la Plaisance**, qui a organisé au cours du salon trois tables rondes avec comme fil conducteur de ces échanges certaines des mesures clés extraites de la Plateforme 2022.

RAPPORT LYON-CAEN – SELLIER SUR LE NAUTISME DE DEMAIN, LA FIN ATTEND (TOUJOURS) UN CADRE DE TRAVAIL COLLABORATIF DE LA PART DE L'ETAT



Yves Lyon-Caen et Guillaume Sellier avaient fait le choix de rassembler leurs réflexions autour de 7 grands thèmes dans le rapport remis en décembre 2021 : la transition écologique de la filière, l'innovation, la formation, l'emploi et les qualifications, la simplification de la vie des professionnels du nautisme, la modernisation de l'offre touristique nautique, le renforcement de la sécurité de la pratique et enfin, les outre-mer. En quelques semaines, près de 130 auditions ont été menées et ce afin d'inscrire « le nautisme de demain » dans une dynamique à court, moyen et long terme. Ce rapport d'une centaine de pages a ensuite été complété par le travail mené au sein de la confédération du nautisme et de la plaisance à travers sa plateforme présidentielle.

Au moment de la rédaction de ces lignes, 14 mois après sa remise officielle au gouvernement, la FIN déplore (encore) le manque d'avancées et de considération pour ce travail par les pouvoirs publics.



Une filière organisée pour peser au niveau européen

European Boating Industry (EBI) est l'association qui regroupe au niveau européen les fédérations nationales des industries nautiques (Italie, Espagne, Belgique, Allemagne, Pologne, Finlande...). **La FIN en est l'un des membres fondateurs** et participe très activement à ses travaux. Elle préside notamment le comité exécutif qui travaille aux sujets techniques et élabore les positions d'EBI sur certaines réglementations ou politiques européennes (RCD, standardisation, etc.).

Présidée par Jean-Pierre Goudant, ancien vice-président de la FIN, elle est animée par Philip Easthill, son secrétaire général. EBI est aujourd'hui clairement identifié par les pouvoirs publics européens comme partie

prenante et participe à ce titre à divers groupes de travail ou rencontres avec des représentants de la Commission ou du Parlement européen.

L'association enregistre ses premiers succès. Elle a ainsi participé cette année pour la première fois à une réunion de l'intergroupe SEArICA (Seas, Rivers, Islands and Coastal Area) et a été auditionnée par la commission des transports et du tourisme sur la promotion des loisirs et du tourisme sur l'eau, l'occasion de présenter aux députés européens les enjeux de la navigation de plaisance et de soutenir la reconnaissance de l'industrie nautique en tant que secteur clé pour l'économie européenne.

EBI participe par ailleurs activement au développement de la norme d'évaluation du cycle de vie (PCR), axe de travail majeur pour la FIN, et contribué à la promotion de la filière française de déconstruction des bateaux en fin de vie, au travers de sa contribution à la feuille de route de la Commission européenne sur ce sujet. La filière française, unique au monde, est regardée très attentivement et pourrait servir de modèle pour d'autres pays européens. EBI continue de monter en puissance et développe des actions de communication à même de porter la voix et les positions de notre industrie, auxquelles la FIN contribue activement.

Nomination de Fabrice Lacoume au Comité Exécutif d'ICOMIA pour représenter la FIN

La FIN est historiquement membre d'ICOMIA, fédération qui regroupe près d'une quarantaine de fédérations nationales à travers le monde.

Cette instance permet à la fois de disposer d'une veille et d'échanger avec les interlocuteurs de nombreux pays où le secteur de la plaisance est présent, mais elle permet aussi à la FIN de promouvoir les positions et initiatives dont elle souhaite le plus large développement possible afin

de soutenir le rayonnement de l'industrie nautique française, sur des sujets déterminants tels que le développement durable, l'évolution des réglementations ou encore la business intelligence.

Du fait du poids et des enjeux que représente la filière française sur le plan international, la FIN dispose d'un siège au Comité Exécutif d'ICOMIA que son Vice-Président Fabrice LACOUME occupe depuis janvier 2023.

Une collaboration avec le MEDEF au service des entreprises

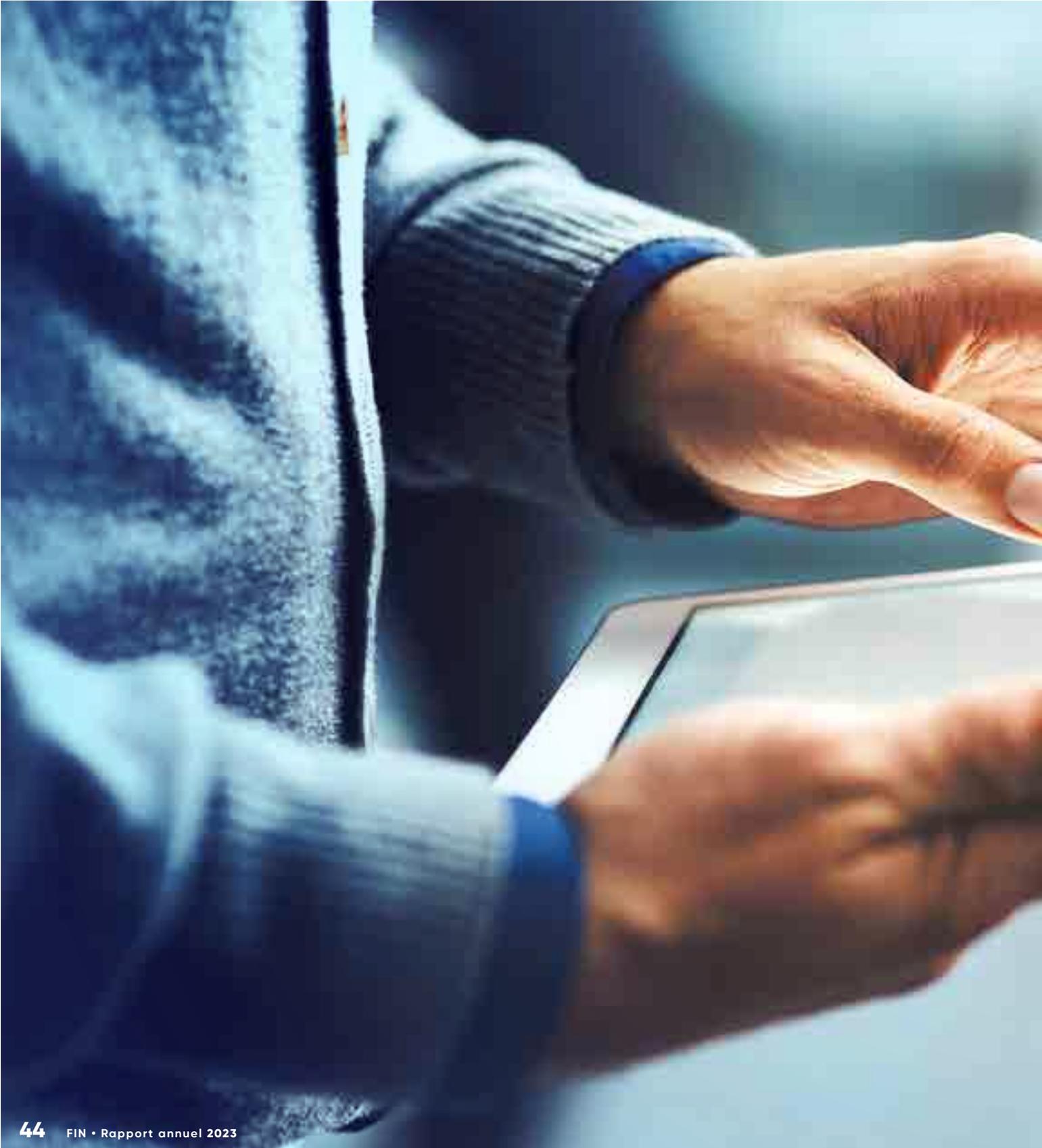
La FIN est adhérente du MEDEF, la principale organisation de représentation des entreprises françaises. A la fois lieu d'échanges et centre de ressources, le **MEDEF permet à la FIN de bénéficier d'un accès à certaines informations** juridiques, législatives ou sociales, pouvant être partagées avec ses adhérents. Le MEDEF organise également avec les organisations professionnelles des conférences, sous forme de webinaire, sur des sujets d'actualité ou des problématiques rencontrées par les entreprises dans leur quotidien. Les adhérents de la FIN ont ainsi pu assister gratuitement à un webinaire sur le thème de la sécurité économique et des réponses à mettre en place en cas de d'attaque cyber, animé par des spécialistes et des représentants de la profession. La FIN a également participé à une conférence sur les dispositifs de soutien aux entreprises dans le cadre de la crise énergétique, pour relayer à ses adhérents les mesures auxquelles elles pouvaient prétendre.

Le MEDEF est également venu à la rencontre des professionnels du nautisme et de la plaisance, à l'occasion du Yachting de Cannes, où le Président Délégué de l'organisation patronale, Patrick Martin, avait répondu à l'invitation de Jean-Paul Chapeleau, et du salon nautique de Paris, où une délégation de chefs d'entreprises est venue participer à la soirée de l'avant-première.

La FIN tiendra cette année encore son Assemblée générale dans l'auditorium du siège du MEDEF à Paris et se réjouit des liens qui se nouent année après année entre nos deux organisations.



07



COMMUNICATION

La Fédération des Industries Nautiques porte la voix de l'ensemble des acteurs de la filière nautique française. Pour se faire, elle développe des campagnes de communication thématiques avec ses membres et ne cesse de valoriser les actions menées via les relations presse ou le digital.



La Fédération des Industries Nautiques (FIN) poursuit le développement de sa communication, afin d'accompagner les mutations de la filière nautique, voire de les anticiper.

Une visibilité toujours plus importante

Dans les médias

2 120

articles parus en 2022

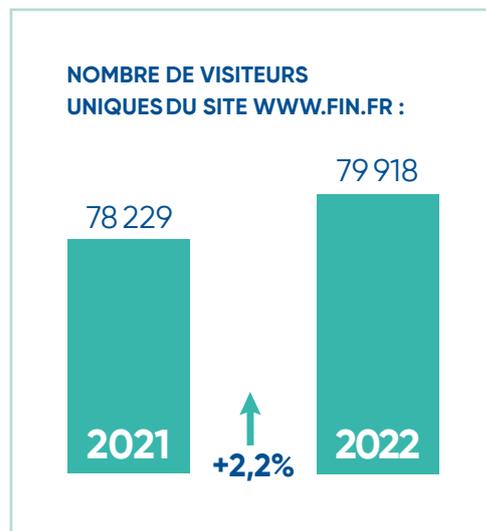
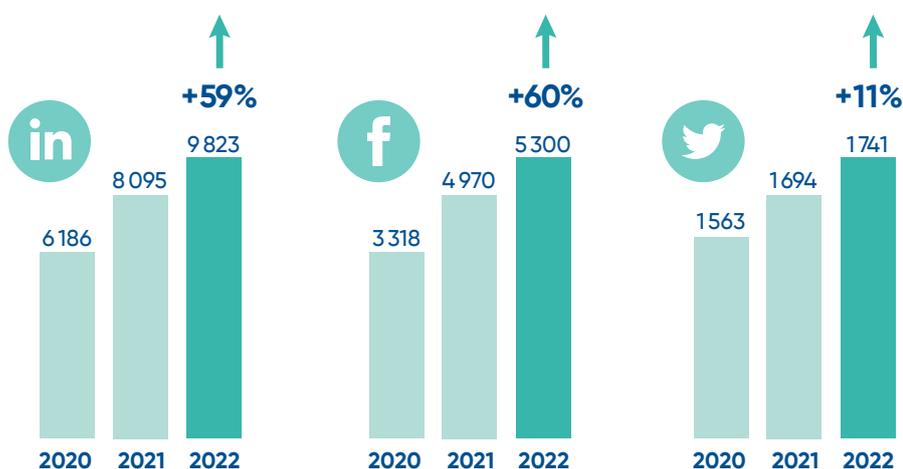
226 M

de contacts

12,2 M

d'équivalent d'achat d'espace

Sur ses supports digitaux



Une conférence de presse de rentrée plébiscitée

Comme chaque année, la FIN a convié les médias à sa conférence de presse de rentrée. Près de 30 journalistes de la presse spécialisée et économique ont répondu présents pour ce rendez-vous économique incontournable de la filière nautique française.

À cette occasion, **l'édition 2022 des chiffres clés du nautisme a été rendue publique**. Document de référence de la filière nautique, il recense les données de répartition du chiffre d'affaires et des effectifs par activité, mais apporte aussi des éclairages sur la production de bateaux de plaisance,

les immatriculations (neuf et occasion) et les permis délivrés, ainsi que les ventes de moteurs. Pour les adhérents FIN, le document est téléchargeable/consultable gratuitement depuis la base documentaire. Pour le grand public, il est possible de le commander depuis la boutique du site.

Des campagnes de communication pour valoriser les activités de la filière



Campagne « Location fluviale : découvrez la France autrement »

Pour sa traditionnelle campagne de communication annuelle mise en place avec le soutien de la FIN, le métier des loueurs fluviaux a souhaité innover en créant des podcasts. **Cinq émissions ont ainsi été produites, chacune narrant les différents atouts d'une croisière fluviale dans une grande région de l'hexagone** (Ouest, Sud-Ouest, Canal du Midi et Camargue, Bourgogne-Centre-Saône, Est).

Diffusés sur les principales plateformes et promus sur les réseaux sociaux, les podcasts ont ainsi été exposés à plus de 360 000 personnes et généré près de 1 000 écoutes.

Campagne « Naviguez en toute sécurité »

La sécurité des plaisanciers est une préoccupation constante des membres de la FIN. Depuis 2 ans, **le Métier des Motoristes mène une campagne annuelle de sensibilisation des plaisanciers aux bonnes pratiques en matière de sécurité**. En 2021, une vidéo avait été réalisée et diffusée sur YouTube et Facebook et avait généré 1,3 million de vues.

Forts de ce succès, les Motoristes ont mené une nouvelle campagne en 2022 en partenariat avec les Editions La Rivière. Plusieurs vidéos ont ainsi été produites, permettant d'aborder les sept thématiques suivantes :

- ↘ La préparation
- ↘ Le rôle du chef de bord
- ↘ Le coupe-circuit
- ↘ Le balisage et la vitesse
- ↘ L'armement de sécurité
- ↘ Le Jet ski
- ↘ Le ski nautique

Ces vidéos ont été mises ligne sur [le site](#) et la [chaîne YouTube](#) de la FIN ainsi que sur les supports digitaux des Editions La Rivière. Une campagne de promotion a été menée sur les réseaux sociaux du 11 au 31 juillet 2022 et a touché plus de 560 000 personnes.



L'équipe des permanents



Fabien Métayer
Délégué général



Guillaume Arnauld des Lions
Délégué général adjoint



Éric Mabo
Délégué général adjoint



Olivier Bougan
Secrétaire général



Stéphanie Marchand
Responsable administrative



Stéphane Emsellem
Responsable financier



Audrey Salami
Responsable communication
et événements



Naomi Morel d'Arleux
Responsable juridique



Sébastien Milcendeau
Responsable Technique



Céline Virot
Responsable emploi
et formation



22 rue de Madrid 75008 Paris • Tel. +33 (0)1 44 37 04 00 • Courriel : info@fin.fr • www.fin.fr

Crédits photo : Jeanneau/Bertrand Duquenne, Neel Trimarans/Olivier Blanchet, Patrick Sordoillet, Next Blue Tech/Julien Hatoum, Anton Petrus, Nautic 2022 ©Raoul Dobremel, Farid Makhoulouf, Nicols, GettyImages, Istock, Shutterstock.

Conception, réalisation : Cithéa • www.cithea.com



FÉDÉRATION
DES INDUSTRIES
NAUTIQUES